

Brûler des déchets verts, ça pollue !

Feuilles mortes, herbe tondue, résidus d'élagage, de taille de haies...qui s'entassent au fond du jardin, n'envisagez surtout pas de les brûler.



Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour la santé, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines.



Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante.



La toxicité des émissions est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

C'est aussi une source de nuisance pour vous et vos voisins.

Et puis brûler ses déchets verts peut être passible d'une amende de max **750 €**

D'autres solutions existent pour se débarrasser de ses déchets verts

Le Paillage

Le Broyage

Le Compost individuel ou collectif



La Collecte ou le dépôt en déchèterie

Vous pouvez aussi choisir de limiter la production de déchets verts et laisser pousser en préservant notre santé et la qualité de l'air et la biodiversité !